



LA GARANTIE DES FONDS DÉPOSÉS PAR LE PUBLIC*

EST DÉLIVRÉE PAR

APST

Association Professionnelle
de Solidarité du Tourisme

L'APST, ORGANISME DE GARANTIE COLLECTIVE PRÉVU PAR LE LIVRE II DU CODE DU TOURISME :

CERTIFIE QUE L'ENTREPRISE : **PROMETOUR EUROPE**

DONT LE NUMÉRO D'IMMATRICULATION (ou autorisation administrative actuelle : licence/autorisation/habilitation) EST :

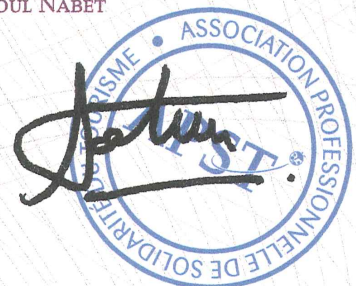
IM075100096

EST ADHÉRENTE ET BÉNÉFICIE DE L'ENGAGEMENT PRÉVU PAR LES ARTICLES L.211-18 ET R.211-26 ET SUIVANTS DE CE CODE.

ATTESTATION DÉLIVRÉE POUR L'ANNÉE :

2011

LE PRÉSIDENT DE L'APST,
RAOUL NABET



* La garantie de l'APST est conforme au livre II du Code du Tourisme et ses textes d'application.